

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 4 Décembre à 18 h 30

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 26 Novembre 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- **Mme Isabelle LEROUX**
- **Mme Catherine LEDUC, pouvoir donné à Mme LEPORCQ**

DELIBERATION : n° 23/2023
Décision Modificative n°2 – Budget 2023 « C.C.A.S. »

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2023, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
011	6064 – Fournitures administratives		1 000.00 €
	62268 – Autres honoraires	7 000.00 €	
	6232 – Fêtes et cérémonies	15 800.00 €	
012	6218 - Autres personnels extérieurs		1 000.00 €
	64138 - Primes et autres indemnités	3 500.00 €	
Total		26 300.00 €	2 000.00€
		24 300.00 €	

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
013	6419 – Remboursement sur rémunérations du personnel	4 600.00 €	
74	7473 - Départements	7 000.00 €	
	7474 – Autres communes	12 700.00 €	
Total		24 300.00 €	0.00 €
		24 300.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE, le 4 Décembre 2023

P°Le Président du C.C.A.S.

Sylvie BERNARDINI